



Réunion du Conseil d'établissement

10 octobre 2024 – 18h15

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 18h22.

2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Vanessa se propose comme secrétaire d'assemblée.

Vanessa propose.

Karim seconde.

3. Vérification du quorum

Le quorum est atteint. Sont présents ;

Membres du personnel : 4

Nathalie Petit (enseignante), Marjorie Bouffard (psychoéducatrice), Leila Zaidi (technicienne au SDG), Vanessa Houle (technicienne en éducation spécialisée), Mireille Langlois (directrice).

Membres parent : 6

Caroline Marinacci, Arnaud Theurillat-Cloutier, Karim Roukoz, Chloé Salato, Renaud Clément, Mouna Andraos.

Sont absents ; Aucun absent.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour *

Arnaud propose d'ajouter le point circulation à la section varia.

Arnaud propose.

Mouna seconde.

5. Présentation des membres du CÉ 2024-2025

Caroline Marinacci – Membre parent substitut

Mouna Andraos – Membre parent

Marjorie Bouffard – Membre du personnel, psychoéducatrice

Leila Zaidi – Membre du personnel, technicienne au service de garde (SDG)

Vanessa Houle – Membre du personnel, technicienne en éducation spécialisée

Arnaud Cloutier – Membre parent

Karim Roukoz – Membre parent

Nathalie Petit – Membre du personnel, enseignante

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

Chloé Salato - Membre parent substitut

Renaud Clément – Membre parent

Mireille Langlois – Directrice

6. Élection à la présidence du Conseil d'établissement et de la vice-présidence pour 2024-2025

Karim se propose pour la présidence du Conseil d'établissement.

Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Mouna se propose pour la vice-présidence du Conseil d'Établissement.

Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

7. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 4 juin 2024

Nathalie propose l'adoption du procès-verbal.

Renaud seconde.

8. Suivi aux procès-verbaux s'il y a lieu

Aucun suivi.

9. Période réservée au public (5-10 minutes)

Pas de public présent.

10. Parole à la Fondation de l'école La Mennais (5-10 minutes)

Une nouvelle image de la Fondation est à venir. Concernant les différentes ventes et levée de fonds, une nouvelle plateforme unique pour tous les achats sera fonctionnelle sous peu. Pour la kermesse de fin d'année, des membres de la Fondation viendront parler du projet lors de l'assemblée du personnel du 6 novembre prochain.

11. Parole au comité usagers du SDG (si besoin 5-10 minutes)

Mouna, qui fait partie du Comité, propose à Leila de faire une rencontre afin d'organiser le comité et récolter commentaires, questions, propositions. Leila est favorable à la rencontre.

DOSSIERS D'INFORMATION

12. École La Mennais informations diverses (10 minutes)

Madame Langlois informe que tous les postes enseignants et intervenants sont comblés à l'école.

Au niveau de l'encadrement des élèves, nous avons implantés des thématiques mensuelles afin de cibler des comportements plus spécifiques. Chaque mois a son thème et il est inclus sur les billets Bravos.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



Les billets Bravos sont toujours en place pour favoriser les comportements prosociaux. Le tirage a lieu une fois par mois par Teams et les récompenses sont variées allant de livres, jeux et sorties spéciales. Les billets sont comptabilisés à chaque mois pour encourager l'effort de chacun et un évènement de type danse au gymnase a lieu périodiquement avec tous les élèves de l'école.

À noter que des précisions sur le budget de l'école viendront dans les prochains mois.

Travaux à l'école ; des travaux sont en cours pour remplacer les cuves dans les ateliers de conciergerie aux 2^e et 3^e étage. Pour les travaux extérieurs, notamment au niveau de la maçonnerie, ils suivent leur court. Des échantillons de brique ont été faits cet été.

La possibilité de relocalisation est discutée (questionnement) mais ce n'est pas envisagé à court terme et c'est le CSSDM qui décide selon plusieurs éléments et contraintes.

13. Présentation du document Rapport annuel du CÉ (5 minutes) (document sur TEAMS)

Madame Langlois présente le document qui se veut une structure de référence pour les éléments à aborder lors des rencontres du CÉ et des thèmes qui ont été discutés l'année dernière. Elle invite les membres à le consulter pour être au fait des différents sujets possibles concernant les rencontres du CÉ.

14. Fonctions et pouvoirs du CÉ (10 minutes) (document sur TEAMS)

Mireille Langlois présente le *Guide d'une saine gestion d'un CÉ*. Elle souligne l'importance de le consulter car les membres du CÉ ont des obligations essentielles sur lesquels ils doivent se prononcer. Par exemples, toutes les sorties scolaires doivent être approuvées par le CÉ.

Renaud s'interroge sur les accommodements possibles pour les familles vulnérables qui n'auraient pas les moyens de payer le service de garde. Leila explique qu'un arrangement est d'abord pris avec le parent afin qu'il verse des contributions à la mesure de ses capacités. Elle précise qu'ultimement, à la fin de l'année, si le compte du parent est encore en souffrance, les responsables de l'école et du SDG sont dans l'obligation de signaler la situation à un contentieux du CSSDM. Par ailleurs, la Fondation de l'école peut apporter un soutien financier ponctuel à des familles dans le besoin pour aider payer une sortie scolaire.

15. Fiches thématiques CÉ (5 minutes) (document sur TEAMS)

Capsules disponibles pour visionnement afin d'approfondir la compréhension du CÉ.

16. Formation obligatoire pour les membres CÉ (5 minutes) (document sur TEAMS)

Un formulaire Forms sera envoyé en décembre afin de confirmer que les membres ont suivi la formation obligatoire.

17. Service de garde : informations utiles (10 minutes)

Leila nomme qu'il y a 3 postes à l'affichage qui ne sont pas comblés présentement. Des entrevues sont en cours pour des candidats au poste de surveillants d'élèves.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



Le document de réglementation du service de garde sera disponible prochainement.

Nouveauté cette année; un envoi de calendrier pour inscription en blocs pour les journées pédagogiques de l'année 2024-2025.

Cohérence avec l'école pour les billets Bravos. Bien que le premier tirage n'ait pas été fait en Teams, Leila prévoit le faire en présence enfants au gymnase pour les prochains tirages.

Karim demande à Leila des précisions sur le temps de jeu extérieur en fin de journée ; elle lui répond que les enfants sortent de 16h15 à 17h. En écho avec des discussions de l'année passée ; les membres du CÉ partagent leurs questionnements sur la séquence temps calme/devoirs puis jeux extérieurs. Échange impliquant tous les membres; les membres parents sont d'avis que les enfants devraient sortir jouer à la fin des cours à 15h30 puis de faire un temps calme ou de travaux ensuite. Les membres du personnel expliquent les scénarios et l'organisation-gestion associée à ceux-ci. À noter que Leila et la Directrice démontrent de l'ouverture pour expérimenter le changement de routine avec un ou deux groupes. La directrice va en discuter aussi avec les enseignants en raison de la gestion/transition de fin de journée à 15h30-35.

DOSSIERS DE DÉCISION

18. Règles de fonctionnement du conseil d'établissement

18.1. Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 400\$ (5 minutes)

C'est aux membres de décider comment utiliser ce montant ; il peut être déposé dans un fond/projet spécifique pour les élèves ou pour le CÉ, donné à une cause (ex. album des finissants) ou il pourrait être utiliser pour des collations lors des réunions du CÉ.

Karim apporte l'idée d'offrir le montant pour aider les familles vulnérables à payer le SDG.

Mouna lance l'idée de mettre le montant pour financer le transport lors des sorties scolaires.

Karim propose d'attribuer le montant de 400\$ pour le transport lors des sorties scolaires.

Karim propose.

Marjorie seconde.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18.2. Budget de formation pour les parents 400\$ (2 minutes)

Le montant doit être dépensé pour les membres parents pour une formation pertinente avec le CÉ/monde scolaire.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



18.3. Choisir le calendrier des rencontres : (8 minutes)

10 octobre,

9-10-11 ou 12 décembre,

17-18-19 ou 20 février,

14-15-16 ou 17 avril

2-3-4 ou 5 juin

Les membres se consultent sur leurs disponibilités quant aux meilleures soirées; le jeudi est l'option la plus favorable.

Leila propose de débiter les rencontres à 17h30.

Mouna propose de débiter les rencontres à 18h.

Discussion des membres.

La proposition de Mouna pour débiter les rencontres à 18h est retenue.

Mouna propose.

Karim seconde.

18.4. Régie interne (document à valider) (10 minutes) (document sur TEAMS)

Complétion et validation du document.

19. Service de garde : réglementation 24-25 si prête sinon en décembre 2024 (20 minutes)

Reporté au 12 décembre 2024. Lorsque la réglementation sera complétée, elle sera envoyée par courriel aux membres du CÉ afin qu'ils en prennent connaissance.

20. Acte d'établissement (CSSDM) Consultation du PTRDI 2025-2028 (20 minutes)

L'acte d'établissement et le PTRDI sont présentés aux membres.

Le formulaire en lien avec ce point a été dûment complété.

21. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école = **Sorties scolaires**

Approuve la programmation (LIP art. 87)

Mireille Langlois propose aux membres la possibilité d'approuver par défaut les sorties scolaires qui n'engendrent pas de frais dans le cadre des heures d'école régulières.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mouna nomme qu'elle souhaite être informée des sorties mais pas nécessairement approuver chacune des sorties. Mme Langlois assure qu'elle partagera les sorties à venir aux membres par courriel.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



Sorties prévues à venir;

- Randonnées pédestres annuelles qui équivaut à une Expédition Montréal-Tadoussac (groupe 401) 20\$ par élève / 480\$ au total. Les frais servent à payer les frais de transport.
- Sortie de fin d'année Notre-Dame de Fatima 5 juin (3 classes de maternelles) Coût total avec le transport 1800\$
Subvention avec le programme Sorties scolaires et la Fondation va compléter l'écart entre le montant récolté par les parents et le total de 1800\$
Contribution 25\$ / élève minimum, la sortie coûte 53\$ par élève

Nathalie propose la sortie.

Karim seconde.

- Voir annexe 1 pour les autres sorties à venir.

22. Varia

1. Circulation routière

Arnaud met en lumière que certaines réglementations de circulation aux alentours de l'école ne sont parfois pas bien respectées ; couper le moteur d'un véhicule stationné après 30 secondes, traverse d'écoliers sur la rue Saint-Vallier, par exemple. Il questionne les membres du CÉ s'ils souhaitent prendre position ou faire des démarches auprès de la Ville pour améliorer la sécurité des enfants aux abords de l'école. Les membres en discutent. Arnaud s'engage à investiguer la question pour la prochaine rencontre du CÉ.

2. Banc de l'amitié

Chloé apporte l'idée de mettre un « banc de l'amitié » dans la cour d'école pour les enfants qui se sentent seuls ou qui vivent un moment difficile afin d'encourager les rencontres amicales et bienveillantes. Le projet sera discuté de manière plus approfondie lors d'une prochaine rencontre du CÉ.

23. Prochaine rencontre : 12 décembre 2024 à 18h.

24. Levée de l'assemblée : L'assemblée est levée à 21h26.

Présidence du CÉ

Secrétaire du CÉ

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.